

Public et prérequis

- Etre âgé de vingt et un an minimum à l'entrée en formation
- Titulaire :
 - du permis de conduire des catégories A et B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route
 - de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) »
- Etre en bonne condition physique, présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la moto
- **Les stagiaires seront munis de leurs équipements homologués : casque blanc, gants, blouson, bottes de moto, et pantalon**

Il est préconisé de se munir d'un gilet airbag homologué

Durée

- 63 heures

Principaux contenus

- Accompagnement en sécurité d'un convoi avec pratique de la conduite individuelle
- Réglementation applicable au transport exceptionnel
- Respect de l'itinéraire prescrit
- Gestion du risque accidentel

Modalités de la formation

- Présentiel
- Effectif réglementaire maximum : 12 participants

Documents administratifs remis

- Attestation de fin de formation remise au participant si réussite à l'évaluation finale théorique et pratique
- Attestation de présence

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE GUIDAGE

Cette formation est réalisée en partenariat avec le Centre National de formation à la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale

Objectifs généraux

- ◆ "Se former à la conduite d'un véhicule de guidage ; Connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et être capable de mettre en œuvre dans des conditions de sécurité optimales un arrêté préfectoral d'autorisation de circulation d'un transport exceptionnel" (Arrêté du 2 mai 2011 modifié)



Les plus de la formation

- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées
- ◆ Formation pratique réalisée par le Centre National de Formation à la Sécurité Routière de la Gendarmerie
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et interactive avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression
- ◆ Evaluation finale des acquis sanctionnée par le passage d'un examen
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

Validation

- ◆ Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports
- ◆ En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance

Agrément

- ◆ Agrément régional délivré par la DREAL

Formation professionnelle initiale des conducteurs de véhicules de guidage

PROGRAMME

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|--|---|---|
| 1 | Identifier les objectifs et étapes de la formation | 1 h 00 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification des pré requis. ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels. ▪ Présentation de la formation. ▪ Modalités pratiques | | MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|--|---|---|
| 2 | Appliquer les principes de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile en respectant les fondamentaux de la sécurité Appliquer la gestuelle réglementaire Assurer des liaisons radio | 42 h 00 |
| Accompagnement en sécurité d'un convoi <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondamentaux de la sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Inter-distance, placement, anticipation des risques potentiels - Trajectoire de sécurité définie par les FO - Respect du code de la route - Gestuelle réglementaire - Positionnement, signaux motocycliste réglementaires, désignation des stationnements adaptés - Gérer les conflits avec les usagers (être vu, être identifié et compris des usagers) ▪ Liaisons radio <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Préparation avant mission - Procédures radio : différentes fonctionnalités dont appel d'urgence - Entretien ▪ Cas spécifique de l'utilisation d'une voiture Pilote au lieu d'une moto ▪ Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile <ul style="list-style-type: none"> - En centre de formation - En entreprise - Exercice sur route <p>L'évaluation de la conduite se fait en 2 étapes, il est impératif d'avoir validé l'étape 1 (maîtrise de la moto en zone de trafic nul) pour pouvoir accéder à l'étape 2</p> | | MOYENS A PLANIFIER Motocyclettes Voitures pilotes. Moyens de communication Aires de manœuvres, plateau maniabilité Salle équipée d'un ensemble multimédia |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|---|---|--|
| 3 | Appliquer la réglementation lors de l'accompagnement d'un transport exceptionnel | 6 h 00 |
| <p>Réglementation applicable au transport exceptionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractéristiques techniques et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Définition réglementaire des termes spécifiques - Classification des convois - Caractéristiques techniques réglementaires - Différentes autorisations : individuelle, par catégorie, de portée locale, arrêtés préfectoraux - Réglementation applicable aux voitures pilotes et de protection arrière : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation, tenue des guideurs - Réglementation applicable aux motos d'accompagnement : type de véhicule, couleur, éclairage, signalisation - Différents acteurs: chefs de convoi, chef d'escorte, conducteur de convoi, forces de police - Rôle et compétences - Responsabilités des acteurs ▪ Code de la route spécifique au Transport exceptionnel <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation temporaire : arrêtés, travaux, barrières de dégel, interdictions de circulation, plans de stockages hivernaux - Interdictions générales de circulation - Circulation sur autoroute - Franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art - Vitesses maximales autorisées - Inter-distances - Eclairage et signalisation du convoi - Contrôles et sanctions ▪ Réglementation sociale <ul style="list-style-type: none"> - Règlement 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs routiers : temps de conduite continue, pause, conduite journalière, conduite hebdomadaire, repos journalier, repos hebdomadaire - Contrôles et sanctions | | <p style="text-align: center;">MOYENS A PLANIFIER</p> <p style="text-align: center;">Salle équipée d'un ensemble multimédia</p> |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|---|--|--|
| 4 | Respecter l'itinéraire prescrit en appliquant les réglementations | 7 h 00 |
| <p>Respect de l'itinéraire prescrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des moyens <ul style="list-style-type: none"> - Vêtements de protection : casque, équipement pluie, équipements rétro réfléchissants - Vérification avant départ du véhicule (moto et voiture) ▪ Itinéraire <ul style="list-style-type: none"> - Principaux éléments à prendre en compte - Utilisation de la carte routière : échelle, symboles, légendes, ouvrages spécialisés - Notions de voirie : pont, traversée d'agglomération, limite poids, hauteur, points particuliers - Différentes institutions : Préfecture, Forces de l'Ordre, DREAL, DDTM Compétences et organisation - Conception d'un livret de route - Stratégie de déplacement - Stratégie du déplacement : tiroir, perroquet - Contacts et renseignements permanents avec le convoi - Anticipation des points particuliers : contact avec le chef de convoi et/ou les FO - Fixation des limites de bond - Viabilité des aires de stationnement, gestion des entrées et des sorties - Techniques de pilotage professionnel ▪ Contrôles et sanctions <ul style="list-style-type: none"> - Types de contrôles - Documents à présenter - Immobilisation du convoi | | <p style="text-align: center;">MOYENS A PLANIFIER</p> <p style="text-align: center;">Salle équipée d'un ensemble multimédia</p> |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|---|---|--|
| 5 | Assurer la sécurité de son déplacement et celle des autres usagers en toutes circonstances | 3 h 30 |
| Gestion du risque accidentel | | MOYENS A PLANIFIER |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forme physique du guideur en situation de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Forme et l'efficacité - Fatigue - Alcool, stupéfiants, médicaments - Hypovigilance ▪ Sécurité routière <ul style="list-style-type: none"> - Différents usagers et leurs particularités - Facteurs de risque - Accidents de moto : fréquence et gravité - Risques comparés de la voiture et de la moto - Equilibre - Conséquences de l'absence de carrosserie - Vêtements de sécurité du guideur - Equipements de signalisation de la moto - Adaptation à l'environnement et au trafic ▪ Forces qui s'appliquent aux masses en mouvement <ul style="list-style-type: none"> - Forces perturbatrices : vent, force centrifuge, forces dynamiques liées au déplacement - Effet gyroscopique, contre braquage, guidonnage ▪ Comportement en situation d'urgence <ul style="list-style-type: none"> - PAS : Protéger Alerter Secourir | | Salle équipée d'un ensemble multimédia |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|--|--|--|
| | Evaluer les acquis de la formation et synthèse du stage | 3 h 30 |
| MOYENS A PLANIFIER | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la conduite effectuée en contrôle continu. ▪ Test final d'évaluation des compétences acquises, correction ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation | | Salle équipée d'un ensemble multimédia |

Moyens

Véhicules : motocyclettes de 34 CV minimum, voitures pilotes. Faire une demande d'assurance auprès de Corinne PRIEM pour les véhicules loués. Aires de manœuvres, plateau maniabilité du CNFSR Gilet haute visibilité + inscription "Formation guidage convoi exceptionnel" Moyens de communication, Fiches maniabilité type permis. Un véhicule articulé avec inscription « Convoi Exceptionnel » + conducteur pour la pratique se déroulant sur route.

| Titre | Approvisionnement |
|---|-------------------|
| CSAMU Salle de cours équipée d'un ensemble multimédia | |
| VMOTE Moto FIG-FCG | |
| VVLVP Voiture pilote FIG-FCG | |

Compétences et/ou habilitations spécifiques requises pour l'animation

Arrêté du 2 mai 2011 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs des véhicules destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels. Le responsable de l'établissement de formation agréé mentionné à l'article R. 433-19 du code de la route informe le préfet qui a délivré l'agrément de tout projet d'ouverture d'un stage de formation prévu à l'article R. 433-18 dudit code au moins quinze jours avant l'ouverture de ce stage. Cette information préalable est accompagnée d'un dossier décrivant les moyens matériels et pédagogiques mis en place pour réaliser ces formations (liste nominative et CV des formateurs, véhicules, aires de manœuvre, salles de cours, matériel pédagogique...).

| Titre | Approvisionnement |
|---|-------------------|
| FCDGT Formateur de conducteurs de véhicules de Guidage -Théorie | |
| FCDGP Formateur de conducteurs de véhicules de Guidage - Pratique | |

Ressources pédagogiques pour le formateur

| Titre | Supports obligatoires Approvisionnement |
|--|--|
| RF_0054_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Référentiel de formation) | |
| DC_0167_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Découpage) | Ingénierie de formation |
| P_2137_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Evaluation finale - énoncé) | |
| P_2138_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Evaluation finale - corrigé) | |
| P_2139_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Evaluation finale - grille de réponses) | |
| CD_0266_14 Guideur en transports exceptionnels | IARP |
| CD_0128_14 Hypovigilance au volant, prévention et conduite à tenir | |

| Titre | Supports complémentaires Approvisionnement |
|--|---|
| FS_0530_13A3 L'attention : les essentiels | Extérieurs |
| FS_0533_13A3 La vigilance : les essentiels | Extérieurs |
| FS_0538_13A3 La fatigue : les essentiels | Extérieurs |

Compléments

Livret profession accompagnateur de convois - ENPC

Ressources pédagogiques pour les stagiaires

| Titre | Supports obligatoires à dupliquer Approvisionnement |
|--|--|
| S_0246_14E2 FIG - Livret de suivi de formation | Ingénierie de formation |

| Titre | Supports obligatoires Approvisionnement |
|--|--|
| P_2137_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Evaluation finale - énoncé) | |
| P_2139_14E2 FIG - Conducteurs de véhicules de guidage (Evaluation finale - grille de réponses) | |
| AD_0158_14E2 FIG - Attestation de formation professionnelle - Accompagnement des transports exceptionnels - véhicules de guidage | Ingénierie de formation |

Supports complémentaires Compléments

Livret profession accompagnateur de convois - ENPC

Maintenance préventive

OUI

Caractéristiques critiques

Faire une demande d'assurance auprès de Corinne PRIEM pour les véhicules loués.

Un véhicule articulé avec inscription « Convoi Exceptionnel »+ signalisation + conducteur pour la pratique se déroulant sur route. Informer les autorités locales de la réalisation d'exercices de guidage sur route.

- Aires de manœuvres, plateau maniabilité

- Moyens de communication

- Livret de suivi de la formation (A l'issue de la formation, faire une copie du livret et l'archiver dans le dossier de stage)

Pour la pratique : 1 moto par stagiaire, 1 formateur pour 3 stagiaires, voitures pilote

L'évaluation de la partie pratique (thème 1) est réalisée sur la base d'un contrôle continu.

L'évaluation de la partie théorique est réalisée sur la base d'un questionnaire à choix multiples comportant au moins 40 questions, le seuil de recevabilité étant fixé à 26 bonnes réponses.

En cas d'échec à l'une des parties du programme, le stagiaire conserve le bénéfice de son succès partiel pendant un an. Le centre de formation délivre au stagiaire une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.